Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_022-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 1ER FEVRIER 2022

OJ N° 022 - Action territoriale. Montagne Basque.
Animation des sites Natura 2000 "Massif de la Rhune et de Choldocogagna" et "Col de Lizarrieta". Validation du plan de financement et sollicitation de financements FEADER et de l'Etat.

Date de la convocation : 26 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°6) ; CHAZOUILLERES Edouard ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°13) ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°17) ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°26) ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°26) ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :
DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; DURRUTY Sylvie ; ETXELEKU Peio ; GONZALEZ Francis ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LAUQUÉ Christine ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
ELISSALDE Philippe à IDIART Dominique (à compter de l'OJ N°14) ; ETXELEKU Peio à SAMANOS Laurence ; GONZALEZ Francis à ROQUES Marie-Josée ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; LACOSTE Xavier à NADAUD Anne-Marie ; LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBÉ Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_022-DE

OJ N° 022 - Action territoriale. Montagne Basque.
Animation des sites Natura 2000 "Massif de la Rhune et de Choldocogagna" et "Col de Lizarrieta". Validation du plan de financement et sollicitation de financements FEADER et de l'Etat.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

Mes chers collègues,

Les sites Natura 2000 sont désignés, au titre des Directives Européennes « Habitat, faune, flore » et « Oiseaux », pour les habitats naturels et/ou les espèces animales ou végétales qu'ils abritent.

Dans ce cadre, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a désigné la Communauté d'Agglomération Pays Basque comme structure animatrice des sites « Massif de la Rhune et de Choldocogagna » (FR7200760) et « Col de Lizarrieta » (FR7212011).

Pour poursuivre l'animation des documents d'objectifs (DOCOB) de ces deux sites, il est envisagé de déposer de nouvelles demandes de subventions prévisionnelles FEADER et Etat auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques.
Elles comprendront le temps de travail de trois agents de la Communauté d'Agglomération pour suivre l'animation des deux DOCOB et le recours à un prestataire qui réalisera les différentes missions d'animation et de suivi.

Une consultation pluriannuelle sera lancée pour la prestation d'animation, mais les dépôts de demandes de subventions restent annuels.
Pour 2022, les demandes porteront sur des subventions prévisionnelles à hauteur de 48 588,91 € de FEADER et de 24 752,84 € de l'Etat, sur un coût total de 91 677,19 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES EN HT		RESSOURCES PREVISIONNELLES	
Embauche d'un prestataire pour animer les deux DOCOB	64 800.00 €	FEADER	48 588.91 €
Panneaux pédagogiques	5 000.00 €	Etat	24 752.84 €
Temps de coordination -animation - suivi	19 023.64 €	Autofinancement	18 335.44 €
Coûts indirects	2 853.55 €		
Total	91 677.19 €	Total	91 677.19 €

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2018 relative à l'exercice de la compétence facultative « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable de la Montagne Basque » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 Juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Valider les plans de financement des projets inscrits dans le cadre de programmes de financement européens, nationaux, régionaux et locaux (appels à projets, AMI, autres dispositifs de financement …) » ;

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_022-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- valider le projet et le plan de financement prévisionnel présentés ci-avant et relatifs à l'animation des sites Natura 2000 « Massif de la Rhune et de Choldocogagna » et « Col de Lizarrieta » ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 03/02/2022
Qualité : Directeur général des services